

Note d'information n°2 à destination des administrés

Mesdames, Messieurs,

En accord avec le Vice-président en charge des Déchets, Jean Marie FERMENT, j'ai décidé de modifier le rythme de la collecte des ordures ménagères sur la base d'un passage tous les quinze jours, à l'exception des communes de Cany-Barville et Saint Valery en Caux.

Le rythme des passages s'établit comme suit :

- 1 fois par semaine au lieu de 2 pour Cany-Barville,
- 2 fois par semaine au lieu de 3 pour Saint Valery en Caux.

S'agissant des autres communes, les jours de collecte sont maintenus à l'identique.

Aucune collecte d'ordures ménagères n'aura lieu la semaine du **23 au 30 mars 2020**, à l'exception des communes de Cany-Barville et Saint Valery en Caux dont la collecte sera assurée comme suit :

- Cany-Barville : le Vendredi
- Saint Valery en Caux : les Lundi et Jeudi

Ces nouvelles mesures sont mises en place pour assurer la continuité du service, dans le respect des consignes gouvernementales et afin de protéger la santé des agents.

A Cany-Barville, le 16 mars 2020



Le Président


Gérard COLIN